



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2009/5  
12 mai 2009

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des problèmes douaniers  
intéressant les transports

Groupe spécial informel d'experts  
des aspects théoriques et techniques  
de l'informatisation du régime TIR

**RAPPORT DU GROUPE SPÉCIAL INFORMEL D'EXPERTS DES ASPECTS  
THÉORIQUES ET TECHNIQUES DE L'INFORMATISATION  
DU RÉGIME TIR SUR SA SEIZIÈME SESSION  
(28 et 29 avril 2009)**

**TABLE DES MATIÈRES**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. PARTICIPATION .....	1 – 2	2
II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (point 1 de l'ordre du jour).....	3	2
III. ÉLECTION DU BUREAU (point 2 de l'ordre du jour).....	4	2
IV. MODÈLE DE RÉFÉRENCE DU RÉGIME TIR (point 3 de l'ordre du jour).....	5 – 11	2
A. Questions en suspens .....	5	2
B. Chapitre 3 – Analyse .....	6 – 10	2
C. Chapitre 4 – Conception.....	11	3
V. INCIDENCES FINANCIÈRES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET eTIR AU NIVEAU NATIONAL (point 4 de l'ordre du jour).	12	4
VI. QUESTIONS DIVERSES (point 5 de l'ordre du jour) .....	13 – 15	4
A. Modèle OMD de données douanières pour le transit .....	13	4
B. Autres activités relatives à l'informatisation du régime TIR.....	14	4
C. Dates et lieu de la prochaine session .....	15	4

## **I. PARTICIPATION**

1. Le Groupe spécial informel d'experts des aspects théoriques et techniques de l'informatisation du régime TIR (ci-après dénommé «Le Groupe d'experts») a tenu sa seizième session les 28 et 29 avril 2009, à Genève.
2. Y ont assisté des experts des États suivants: Allemagne, Bulgarie, Finlande, Pays-Bas, Pologne, République tchèque et Turquie. Des experts de la Communauté européenne et de l'Union internationale des transports routiers (IRU) étaient également présents.

## **II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR** (point 1 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2009/1.

3. Le Groupe d'experts a adopté son ordre du jour provisoire, qui est publié sous la cote ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2009/1, mais a décidé d'inscrire les documents GE.1 n° 1 (2009) et GE.1 n° 2 (2009) au point 3 b) de l'ordre du jour.

## **III. ÉLECTION DU BUREAU** (point 2 de l'ordre du jour)

4. Le Groupe d'experts a réélu M<sup>me</sup> Nurcan Özyazici (Turquie) à sa présidence pour la présente session et a prié le secrétariat d'inscrire l'élection du bureau à l'ordre du jour de sa prochaine session.

## **IV. MODÈLE DE RÉFÉRENCE DU RÉGIME TIR** (point 3 de l'ordre du jour)

### **A. Questions en suspens**

Document: ECE/TRANS/WP.30/2008/8/Rev.2.

5. Le Groupe d'experts a pris note du document ECE/TRANS/WP.30/2008/8/Rev.2, qui donne des précisions sur la façon dont la déclaration en douane doit être soumise telle qu'elle est décrite au chapitre 2 du modèle de référence eTIR, et a prié le secrétariat de faire figurer ces précisions en annexe au modèle de référence eTIR.

### **B. Chapitre 3 – Analyse**

Documents: ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2007/13/Rev.2, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2009/2, ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2009/3, document GE.1 n° 1 (2009) et document GE.1 n° 2 (2009).

6. Le Groupe d'experts a accueilli avec satisfaction la troisième révision du chapitre 3 du modèle de référence eTIR figurant dans le document ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2007/13/Rev.3 et a pris note des conclusions de la réunion du groupe de rédaction qui s'est tenue à Belgrade les 28 et 29 janvier 2009, à l'aimable invitation des autorités douanières serbes.
7. Le Groupe d'experts a tout d'abord examiné les diagrammes de séquence et les diagrammes de classe figurant dans le document ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2007/13/Rev.3 et a accueilli avec intérêt le projet de définition concernant les termes «déclaration» et «renseignements anticipés sur le chargement». Ensuite, le Groupe d'experts a réexaminé la

question des méthodes «push» et «pull» initialement présentées dans le document ECE/TRANS/WP.30/2006/1, à la lumière des idées formulées à Belgrade par le groupe de rédaction, et désormais exposées dans le document ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2009/2.

Le Groupe d'experts est convenu que, pour garantir un échange d'informations en temps réel et pour que tous les pays participant à une opération de transport eTIR soient en mesure d'informer le titulaire de la réception des renseignements anticipés sur le chargement, la seule solution viable pour le système eTIR consistait à envoyer les informations (méthode «push») aux pays concernés et à demander un accusé de réception de l'information, assorti du numéro de référence correspondant. Le Groupe d'experts a souligné que cette solution ne remettait pas en question la possibilité, pour les douanes, d'interroger à tout moment le système international eTIR, par exemple lors de la modification sans notification préalable de l'itinéraire d'un transport TIR.

8. Le Groupe de travail a longuement examiné les scénarios de remplacement ainsi que la catégorisation des cas d'utilisation et des éléments de remplacement présentés dans le document ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2009/3. Il a estimé qu'il ne fallait pas envisager de recourir à des solutions de remplacement fonctionnelles en cas de défaillance du système international eTIR. Le chapitre 4 devrait au contraire présenter les normes de sécurité maximales requises pour le système international eTIR, notamment les solutions de remplacement technique nécessaires. Le Groupe d'experts a en outre estimé que la mise en place de services d'assistance informatique nationaux et internationaux faisant office d'éléments de remplacement ne semblait pas être une solution réaliste, compte tenu du fait, en particulier, que le système international eTIR devra répondre aux normes de sécurité les plus élevées. Le Groupe d'experts a chargé le secrétariat de revoir les procédures de repli en tenant compte de ses remarques et suggestions et de présenter une version révisée du document à sa prochaine session.

9. Le secrétariat a présenté tous les messages figurant dans le document GE.1 n° 1 (2009), et a fourni des précisions sur leur structure et les méthodes utilisées pour leur conception. Le Groupe d'experts a vivement remercié M. Hans Greven, de l'administration douanière néerlandaise, de sa précieuse contribution à l'élaboration du document et a formulé, à l'intention du secrétariat, des observations et des propositions préliminaires visant à y apporter des améliorations.

10. Les membres du Groupe d'experts ont été invités à examiner soigneusement le document dans leurs pays et à faire parvenir d'autres observations au secrétariat. Les messages, règles et conditions modifiés ainsi que les listes de codes spécifiques au projet eTIR figureront dans une prochaine version révisée du document sur le chapitre 3.

### **C. Chapitre 4 – Conception**

Document: ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2009/4.

11. Le Groupe d'experts a accueilli avec intérêt le document ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2009/4 et a tenu un premier débat sur le contenu du chapitre du modèle de référence eTIR intitulé «conception». Il a décidé que, s'il pouvait s'occuper lui-même de certains aspects du chapitre 4 avec l'assistance du secrétariat, d'autres aspects techniques de ce chapitre nécessiteraient certainement la participation d'experts extérieurs. Il a chargé le secrétariat de se pencher sur cette question pour qu'elle soit examinée à sa prochaine session.

**V. INCIDENCES FINANCIÈRES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET eTIR AU NIVEAU NATIONAL** (point 4 de l'ordre du jour)

Document: GE.1 n° 3 (2008).

12. Le Groupe d'experts a pris note et s'est félicité de la réponse détaillée de l'ex-République yougoslave de Macédoine au questionnaire relatif aux incidences financières de la mise en œuvre du projet eTIR au niveau national. Il a décidé qu'aucun rappel ne serait envoyé avant que la version finale du chapitre 3 n'ait été établie, en espérant qu'entretemps suffisamment d'informations seraient disponibles pour que les pays puissent répondre de manière détaillée au questionnaire.

**VI. QUESTIONS DIVERSES** (point 5 de l'ordre du jour)

**A. Modèle OMD de données douanières pour le transit**

13. Le Groupe d'experts a pris note des dernières modifications apportées au modèle de données douanières de l'OMD (Organisation mondiale des douanes) et, en particulier, de l'élaboration des directives pour la mise en œuvre des messages EDIFACT/ONU (Règles des Nations Unies concernant l'échange de données informatisé pour l'administration, le commerce et le transport) et des messages XML et de la mise au point du message GOVCBR (Message Réglementation administrative transfrontalière).

**B. Autres activités relatives à l'informatisation du régime TIR**

14. Aucune autre activité n'a été signalée à l'attention du Groupe d'experts.

**C. Dates et lieu de la prochaine session**

15. Le Groupe d'experts n'a pas été en mesure d'arrêter la ou les dates provisoires de sa prochaine session et il a prié le secrétariat d'en proposer ultérieurement, probablement lorsque les modifications à apporter au chapitre 3 nécessiteront à nouveau des débats en séance plénière. Dans l'intervalle, il a été convenu que le secrétariat élaborerait des documents intersessions qu'il distribuerait aux membres du Groupe d'experts et aux autres personnes intéressées pour qu'ils puissent les consulter à distance.

-----